

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Personnes en charge de la gestion et du suivi des sinistres en assurances.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial : Réduction de 10% pour toute inscription un mois avant

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

La gestion technique des sinistres : dommages aux biens (bâtiments, matériels, équipements)

Cette formation permet aux équipes techniques, gestionnaires de patrimoine, ou responsables de site de mieux appréhender les étapes et les enjeux juridiques liés aux sinistres affectant les biens immobiliers ou matériels.

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 87%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles techniques et juridiques propres aux sinistres dommages, bris de machine, incendie, perte d'exploitation
- Gérer les sinistres relevant de cette catégorie et qui peuvent affecter une entreprise ou collectivité
- Expliquer les conventions d'indemnisation entre assureurs

Programme de la formation

Principes juridiques et techniques généraux

- Obligations de l'assuré : Déclaration du sinistre (forme, délai, sanctions), mesures conservatoires, autres obligations.
- Prescription du droit à indemnité : Durée, effets, causes d'interruption, conséquences juridiques.
- Résiliation post-sinistre : Droit de résiliation de l'assureur, cas d'exception, conséquences pour l'assuré.

Gestion des sinistres selon leur nature

- Sinistres incendie et risques annexes
 - Procédures de règlement : expertises, états provisoires et définitifs de pertes.
 - Acteurs en présence : expert d'assureur, expert d'assuré.
 - Cas particuliers : Tempêtes, catastrophes naturelles, émeutes, dégâts des eaux.
 - Réglementation et conventions : sauvetage, créanciers privilégiés, convention CIDRE, paiement des indemnités.
- Sinistres bris de machines et informatique
 - Dommages matériels accidentels : définitions, exclusions.
 - Modalités d'indemnisation : valeur à neuf, valeur vénale.
- Sinistres vol et autres dommages spécifiques
 - Délais et formes de déclaration, preuves du vol ou de pertes.
 - Vérification des déclarations par l'assureur.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au